

AHMED BOUYACOUB[*]

Régulation et prix en Algérie (1962-1987)

Traditionnellement, on attribue aux prix trois principales fonctions dans une économie[1] :

- une fonction d'allocation des ressources. Les prix guident l'allocation optimale des ressources en servant de signaux de rareté et traduisent la tension entre les besoins et les ressources ;
- une fonction de circulation des marchandises et de régulation des échanges ;
- une fonction de répartition du revenu national. Le rôle distributif des prix consiste à fixer les conditions du partage du surplus.

Ces trois fonctions interviennent à des moments successifs du cycle de la reproduction.

Mais ces fonctions sont assurées différemment dans une économie de marché et une économie planifiée. Dans le premier type d'économie, les prix jouent un rôle de signaux qui véhiculent des informations sur l'état des tensions existantes entre les besoins et les ressources. La régulation y est assurée par le mécanisme des prix. Dans une économie planifiée, c'est le plan qui joue le rôle fondamental de régulation de l'activité économique. *Les prix ont bien un effet plutôt faible ou secondaire*[2].

Dans une économie comme celle de l'Algérie quel est le rôle qui a été dévolu au mécanisme des prix ?

Etant une économie régie par le plan dans l'allocation des principales ressources, mais également par le marché en ce qui concerne au moins le choix des consommateurs, le mécanisme des prix a laissé apparaître de nombreuses distorsions remettant en cause certains équilibres fondamentaux de l'économie.

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) semble redonner aux prix leur véritable rôle régulateur. Il vise l'établissement d'une liaison dynamique entre les prix et les coûts, mais surtout à faire des prix un facteur de décision impliquant un *comportement rationnel des producteurs et des consommateurs*.

Cette conception nous paraît différente de celle qui a prédominé jusqu'alors. L'analyse de l'évolution institutionnelle des prix permet de mettre en relief ces différentes conceptions.

Mais l'étude du comportement des différents prix à *la production et à la consommation* révèle de nombreuses distorsions et décalages qui informent sur le degré de régulation joué par le mécanisme des prix aux différentes périodes de plan.

Mais avant d'analyser le comportement des prix, il est intéressant de mettre en relief quelques éléments pouvant servir de points de repère à l'analyse de l'expérience algérienne. Quatre points méritent d'être soulignés.

1°) On sait que les débats sur les politiques de développement se sont orientés dans deux grandes directions.

La première direction, tout en s'appuyant sur l'intervention étatique, ne néglige pas l'importance du marché et des prix comme moyen de répartition efficace des ressources.

La deuxième direction minimise le rôle du marché et donc des prix en tant que mécanismes d'affectation des ressources. Dans ce sens, c'est la manipulation des quantités et non des prix qui doit assurer une répartition optimale. Les distorsions de prix qui peuvent en découler sont considérées soit comme nécessaires, soit comme sans danger par rapport aux objectifs fixés. L'Algérie s'est pendant longtemps inscrite dans cette dernière direction.

Il est important de souligner que les distorsions de prix, c'est-à-dire lorsque les prix des biens et services, du capital comme du travail, s'éloignent de leur prix d'équilibre, ont une incidence négative sur la croissance, surtout quand elles atteignent des niveaux élevés. C'est du moins le résultat d'une étude menée sur 31 pays en voie de développement qui conclut que pour la période 1970-1980, les pays qui ont connu un niveau de croissance élevé sont ceux qui ont enregistré de faibles distorsions[3].

Mais l'étude conclut tout de même qu'il n'y a pas de relation positive ou négative directe entre l'intervention de l'Etat et les distorsions.

2°) Mais, par rapport à cette importante idée, il y a lieu de relativiser l'importance d'une régulation par les prix.

En effet, l'analyse de certaines expériences montre bien la limite d'une libéralisation des prix quand la concurrence est limitée. J. Kornai montre bien que dans ce dernier cas, les prix ne peuvent servir de signaux pour une prise de décision rationnelle. De même, analysant la même expérience, R. Courbis conclut que *faute d'une concurrence suffisante, une libéralisation des prix ne ferait que conduire à un accroissement des prix et à une accélération de l'inflation*[4].

Ainsi, la manipulation des prix, comme moyen de choix et d'affectation efficace de ressources, peut donner naissance à de grands déséquilibres, si certaines conditions du marché ne sont pas réunies.

3°) Dans le même ordre d'idée, la rentabilité des entreprises ne peut être un indicateur valable de prise de décisions qui remplacerait le

critère de la réalisation des directives du plan, que si les prix servent réellement de signaux. Telle est du moins la conclusion à laquelle aboutit A. Nove à travers l'analyse des économies socialistes[5]. L'auteur souligne bien sûr que les prix ne fournissent pas toutes les informations nécessaires à une prise de décision, mais, en tant que signaux, ils doivent refléter la demande et les raretés relatives des moyens, pour servir de guide à ce que l'entreprise doit produire. L'argument le plus important de l'auteur est qu'il est pratiquement impossible de contrôler tous les prix, et qu'un contrôle global est incompatible avec une utilisation rationnelle du mécanisme des prix.

4°) Enfin, il est souvent admis qu'en cas d'offre insuffisante la fixation administrative de prix à un niveau bas permet de protéger les faibles revenus. Mais, dans la pratique, l'acquisition de ces produits n'est pas toujours possible en cas de grande pénurie de produits. Ainsi, il est soutenu qu'une hausse de prix qui assure l'équilibre entre l'offre et la demande est plus profitable aux faibles revenus qu'une fixation administrative de prix bas. Car cette pratique éliminerait la source de nombreux privilèges dont bénéficie la bureaucratie qui a accès aux produits de pénurie. Cette thèse est développée par le sociologue hongrois Ivour Szelengi, cité par A. Nove qui conclut notamment *qu'il n'est en réalité aucunement évident que la politique, consistant à fixer des prix peu élevés, bénéficie aux bas salaires à moins qu'il y ait un rationnement strict*[6].

Ce phénomène est également connu en Algérie. La thèse développée à propos des expériences socialistes est importante car elle détruit le mythe selon lequel la pratique du bas prix en situation de forte pénurie sert essentiellement les bas salaires.

Ces quelques idées permettent de comprendre la nature de la régulation par les prix dans une économie marquée par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de très nombreux biens et services et un fonctionnement qui a longtemps reposé sur une régulation par les quantités. La réforme actuellement menée permettra-t-elle aux prix de servir de mécanisme de régulation ?

1. L'évolution institutionnelle du système de prix

Il est important de rappeler brièvement l'évolution institutionnelle du système de prix en Algérie, qui a connu, jusqu'à présent, trois formes principales. Chaque forme représente l'importance du rôle régulateur que l'Etat accorde au système de prix par rapport aux autres paramètres.

1.1. Le système d'avant 1970

Jusqu'en 1970, le système de prix qui servait de référence à la réglementation datait de 1945. Cette réglementation concernait tous les biens et services et tous les actes d'achat et de vente. Elle s'appuyait soit sur une fixation de prix, soit sur la détermination d'une marge bénéficiaire, et donnait lieu à une décision de blocage ou de liberté des prix.

Trois textes en date du 12 mai 1966 avaient été adoptés pour régler la formation des prix aux différents stades de la production et de la distribution.

Ces textes visaient trois objectifs :

- l'élargissement du champ de contrôle de l'administration
- la simplification de la notion de marge commerciale
- l'adaptation d'une formule simple de calcul de prix des biens et services locaux et importés.

Un autre texte, daté du 2 février 1968, est venu renforcer le contrôle administratif des prix et une certaine banalisation du régime de liberté des prix^[7].

Mais le rapport du premier plan quadriennal considérait ce système de prix comme inadéquat par rapport aux objectifs de développement. Dans le cadre de la planification, l'Etat voulait soumettre les prix aux objectifs du développement.

1.2. Le système de prix 1970-1982

Deux principes importants ont guidé la formulation du système de prix au cours du premier plan quadriennal :

- le contrôle des conditions de formation des prix par les pouvoirs publics,
- l'utilisation du système de prix au service des objectifs globaux du développement.

A cet effet, quatre régimes de prix ont été progressivement mis en place avant d'être définitivement adoptés par ordonnance du 29 avril 1975.

Les prix fixes concernent tous les produits dits de première nécessité *produits céréaliers, lait, sucre, café, huile....* Ce type de formation de prix voulait assurer une stabilité en longue période *au moins la période du plan* et une conformité sur tout le territoire national. Il reposait sur les principes de la compensation et de la péréquation.

Les prix spéciaux sont en général des prix indépendants du prix de revient et visent la réalisation d'objectifs précis. Ils concernent certains produits agricoles, dont l'Etat veut encourager ou décourager la production, et certains produits industriels utilisés, notamment, par l'agriculture. Les subventions de l'Etat couvrent en principe la différence entre le prix spécial et le prix de revient. Pour certains produits d'une même entreprise, des compensations avaient été opérées.

Les prix stabilisés sont des prix qui concernaient la réalisation de projets d'investissement et visaient l'élimination ou la réduction des effets de fluctuations des prix mondiaux sur le coût de réalisation. Ils touchaient particulièrement les produits de construction *ciment, bois, briques, ronds à béton....*

Les prix contrôlés concernent tous les produits qui n'entrent pas dans les régimes précédents. Ce contrôle peut se faire par le biais de la tarification, de l'homologation, du plafonnement ou de la limitation des marges bénéficiaires.

C'est ce système qui a prédominé jusqu'en 1983, date à laquelle un nouveau système commence à être mis en place, et dont les principes ont été définis dans le cadre du plan quinquennal.

1.3. Le nouveau système des prix

A partir du premier plan quinquennal, une réflexion importante a été entamée sur les prix et a abouti à la formulation d'un nouveau système de prix, prenant en considération les nouveaux objectifs de la politique économique. Ce nouveau système, adopté en octobre 1982, se base sur deux régimes de prix :

les prix fixés centralement, concernant les produits et services stratégiques ou de première nécessité, ayant une large incidence sur l'économie nationale ou sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

les prix surveillés concernent tous les autres produits et services ne relevant pas du premier régime, et dont l'évolution n'a pas une grande incidence sur le pouvoir d'achat des consommateurs. La surveillance s'opère par l'arbitrage assuré au niveau des relations contractuelles entre les opérateurs économiques, et par le dépôt obligatoire des prix pour tout produit et service local ou importé offert sur le marché national.

Ce dernier système de prix semble simplifier leur mode de formation en réduisant leur caractère rigide. Son objectif affirmé est de permettre la réalisation des objectifs économiques et sociaux des plans quinquennaux.

1.4. Les différentes conceptions du rôle des prix

Il nous semble que les différents systèmes de prix mis en place ont reposé sur deux conceptions différentes.

La conception administrative des prix concerne le système de prix adopté avec le plan quadriennal. Cette conception visait la mise en place d'un système de prix contrôlé par l'Etat et au *service de la politique de développement*.

Cette conception repose sur une vision centralisée de l'économie dans laquelle les prix ne jouent pas un rôle fondamental. Ils doivent traduire les priorités et les choix opérés par le plan central. Il s'agit donc pour l'Etat de contrôler administrativement le maximum de prix. Nous savons que cet objectif est impossible à réaliser [8].

Cette conception s'est traduite dans la pratique par une régulation des quantités d'un très grand nombre de biens d'équipement et de consommation. Il en a découlé de nombreux systèmes de répartition administrative. Naturellement, la régulation par les quantités, quand

l'offre est inférieure à la demande, génère un marché parallèle où les prix d'équilibre sont très élevés par rapport aux prix administrés.

La conception économique des prix est développée dans le cadre du premier plan quinquennal et se retrouve dans tous les textes de politique économique.

Tout en soulignant l'importance des systèmes de prix pour la réalisation des objectifs du plan, la nouvelle conception repose sur les principes suivants :

a) *les prix des produits doivent progressivement être en cohérence avec les objectifs socio-économiques arrêtés et induire un comportement rationnel tant des producteurs que des consommateurs*^[9].

b) les prix doivent être liés aux charges normales encourues par la production de biens et services.

Ainsi, ils doivent refléter les conditions de production et de performance de l'économie.

Selon cette conception, le système de prix doit refléter les coûts et les conditions de production ainsi que le niveau de performance de l'économie et induire *un comportement rationnel des producteurs et des consommateurs*.

Ainsi, selon cette conception, les prix doivent avoir une fonction économique d'orientation, de choix et de prise de décision.

Il s'agit donc moins de contrôler administrativement que d'orienter la formation des prix. Bien entendu, le contrôle ne disparaît pas^[10]. Il peut s'exercer de différentes façons.

Cette évolution marque-t-elle le passage d'un type de régulation à un autre ? Cette périodisation est-elle valable en ce qui concerne le comportement des prix ? C'est ce qu'on étudiera dans les paragraphes suivants.

2. Le comportement général des prix

Les différents prix des biens et services, à la production, comme à la consommation et à l'importation, n'ont pas évolué de la même façon au cours de la période 1962-1987 en Algérie. Selon les statistiques disponibles, nous nous intéressons particulièrement aux prix à la production et aux prix à la consommation.

2.1. Les prix à la production

L'analyse de l'évolution de l'indice des prix à la production pour la période 1967-1987 permet de formuler quatre remarques :

1ère Remarque : Les taux de croissance annuels moyens ont évolué de manière très différente au cours des différents plans de développement.

De 1967 à 1984, le taux de croissance annuel moyen a été de l'ordre de 10,28 % [11].

Différentes périodes	Taux annuel moyen
Plan triennal	3,1
1 ^{er} plan quadriennal	6,3
2 ^e plan quadriennal	15,82
1978-1979	8,5
1 ^e plan quinquennal	10,54
Ensemble de la période	10,28

Cette évolution a également été très différenciée selon les années.

67	68	69	70	71	72	73	74	75
3	3,4	2,9	3,9	11,2	1,8	8,1	38,8	4,9
76	77	78	79	80	81	82	83	84
11,9	7,7	7,3	10	24,5	15	0,7	6,8	5,7

2ème Remarque : La croissance des prix à la production a été très différenciée selon les secteurs d'activité.

Taux de croissance annuel moyen des prix %

	1967/1978	1979/1984
Agriculture	8,4	10,2
Industries hors hydrocarbures	5,6	6,8
Hydrocarbures	14,82	13,75
B.T.P.	8,5	6,9
Commerces	5,9	9,10
Services	6	8,3

Au sein de l'industrie, les secteurs qui ont connu les plus fortes hausses au cours de la période 1967-1978 sont les industries textiles (10 %), les mines et carrières (8,2 %), les matériaux de construction (7,7 %) et les industries du bois (8,2 %).

Mais de manière générale, mis à part les hydrocarbures, c'est l'agriculture qui a connu le taux de croissance annuel moyen le plus élevé au cours de la période 1967-1984. Par le mécanisme des prix, on voit bien que l'agriculture est avantagée doublement : par une croissance de ses prix à la production élevée et par une faible

croissance des prix de ses consommations intermédiaires industrielles[12].

3ème Remarque : les taux de croissance annuels des prix à la production sont relativement élevés.

Entre la période du plan triennal et celle du deuxième plan quadriennal, les taux de croissance annuels moyens ont été multipliés par plus de quatre, les taux moyens par période ont ainsi connu une forte accélération.

Ces taux sont élevés quand on les compare à l'évolution de la productivité du travail.

Cette évolution traduit ainsi une faiblesse d'utilisation des capacités des productions n'ayant pas atteint 50 % pour la plupart des secteurs industriels.

Indice de valeur ajoutée par unité d'emploi en prix constants

Secteurs	1967	1973	1978	1982
Secteur industriel hors hydrocarbures	100	103	84	116
Secteur des hydrocarbures	100	41	26	23
Total secteur industriel	100	80	57	59

Source [13].

Ainsi, le secteur industriel hors hydrocarbures a connu une chute globale de la productivité du travail de 26 % entre 1967 et 1978, et une augmentation globale de 38 % entre 1978 et 1984. Le secteur des hydrocarbures est celui qui a connu la plus forte baisse de productivité en 15 ans (77 %).

Nous constatons donc que la forte baisse de productivité est enregistrée au cours du second plan quadriennal qui a connu les plus fortes hausses de prix à la production.

Entre 1973 et 1978, le secteur industriel hors hydrocarbures a connu une baisse moyenne annuelle de la productivité de 4 % et un taux de croissance moyen annuel des prix à la production de 7,89 %. La forte chute de productivité explique-t-elle cette forte hausse des prix ?

4ème Remarque : les prix à la production ne connaissent pas une variation régulière.

L'analyse des taux de croissance annuels montre que la variation s'opère par vague et par période.

Tout d'abord, les prix de l'agriculture connaissent des taux très élevés par rapport à ceux de l'industrie.

Jusqu'en 1978, les taux de croissance des prix agricoles ont souvent été le double des taux de l'industrie. A partir de 1979, il s'opère un certain rapprochement entre ces taux.

Le 2e plan quadriennal a favorisé la croissance des taux agricoles qui ont atteint 20 % en 1975 et 1976. Ils sont retombés à une moyenne de 10 % jusqu'en 1981 où ils connaissent à nouveau une très forte croissance de 25 %.

2.2. Les prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est calculé sur la base de 256 articles depuis 1978. Auparavant, il était composé de 167 articles. Il est calculé mensuellement et suivi au niveau du Grand Alger [14]. Quelle a été l'évolution de cet indice entre 1962 et 1987 ?

1965	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76
5,4	-2,2	0,6	5,7	0,7	6,6	2,6	3,7	4,5	6,3	8,8	9,1
77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	
12,1	17,11	11,5	9,5	14,6	6,7	6	8,11	10,5	12,3	8	

Source [15].

Plusieurs remarques peuvent être formulées :

1ère Remarque : une évolution différenciée par plan.

Par période de plan, les indices de prix à la consommation ont connu des évolutions différenciées.

	Taux moyen annuel
• avant 1967	1,6 %
• plan triennal (1967-1969)	1,8 %
• 1 ^e plan quadriennal	4,35 %
• 2 ^e plan quadriennal	9,07 %
• 1978- 1979	14,30 %
• 1 ^e plan quinquennal	8,98 %
• 2 ^e plan quinquennal (1985-86, 87)	10,3 %
• 1988	10,0 %

Mais l'examen du graphique concernant l'évolution des prix au cours des années laisse apparaître clairement quatre grandes périodes :

- 1964 - 1970 : une grande instabilité du taux de croissance des prix d'une année à l'autre.
- 1971 - 1978 : une croissance régulière presque linéaire (de 2,6 % à 17,11 %).

- 1979 - 1982 : une variation importante d'une année à l'autre.
- A partir de 1983 une croissance régulière.

Mais les croissances les plus élevées ont été enregistrées au cours de la période s'étalant entre la fin du 2e plan quadriennal et le début du premier plan quinquennal.

2e Remarque : une évolution très différenciée par groupes de produits.

La hausse des prix n'a pas été uniforme pour l'ensemble des groupes de produits, comme l'indique le tableau suivant :

Groupe de produits	1969-86	1969-82	1982-86
Alimentation, boisson, tabac	10,7	10,7	10,5
Habillement, chaussure	7,7	8,45	5,5
Logement et charges	3,4	2,6	6,26
Meubles et accessoires	8,1	8,4	7,4
Services médicaux et santé	5,3	4,5	7,7
Transport et communication	4,3	4,1	4,7
Education, culture, loisirs	4,8	5,1	3,7
Divers	9,7	8,3	14,4
Indice général	8,7	8,6	9,2

Les principales hausses ont concerné les postes budgétaires les plus importants dans la consommation des ménages. En effet, les produits alimentaires ont connu la plus forte hausse des prix en 25 ans (11 %). Ils représentent 55 % du budget familial. Quant à l'habillement, concernant 7 % du budget, sa croissance annuelle des prix a atteint les 8 %.

Par ailleurs, les ménages consacrent une partie de plus en plus grande de leur budget à l'alimentation qui représentait 45 % en 1969 et 55 % en 1982. Mais le poids de l'habillement a connu une forte chute passant de 15 % à 7 %.

3e Remarque : Les indices ne sont révélateurs que de l'évolution des prix officiels.

Beaucoup d'analyses ont mis en relief les insuffisances de l'indice général des prix à la consommation[16]. Nous mentionnons les deux principales. D'abord, l'indice est construit sur la base des prix officiels. Nous verrons que ces prix sont parfois loin des prix réels du marché. La deuxième limite concerne la disponibilité des produits. L'indice ne traduit pas les pénuries et les files d'attente qui caractérisent de très nombreux produits.

Ainsi, l'analyse opérée en termes de prix de consommation ne concerne que les prix officiels. Mais une grande partie de l'économie réelle fonctionne sur la base de prix parfois très différents des prix officiels.

3. Les différents décalages

La présentation de l'évolution des prix à la production et à la consommation a montré l'importance et les limites de l'utilisation des prix comme moyen de régulation. Les différentes irrégularités, concernant l'évolution des prix, traduisent bien les difficultés des pouvoirs publics à maîtriser et à encadrer les prix. Une analyse approfondie de l'évolution des prix permet de mettre en relief de nombreux décalages ou désajustements. Ces décalages remettent en question certains équilibres globaux, comme ils peuvent perturber le comportement des agents économiques.

3.1. Le décalage entre le niveau des prix à la production et le niveau des coûts de production

a) Dans le domaine agricole, nous constatons une grande coïncidence entre le niveau du taux de croissance annuel du prix de production et le niveau de l'excédent net d'exploitation. Trois périodes peuvent être dégagées :

- 1969-1973 : Les taux sont inférieurs à 8 % par an. Tous les excédents nets des secteurs agricoles publics sont négatifs.
- 1974-1979 : Les taux sont compris entre 10 et 20 %. Tous les excédents nets sont positifs.
- 1980-1983 : A part l'année 1981 où le taux de croissance a atteint 25 %, pour les autres années, les taux ont été inférieurs à 8 %. Les excédents ont été négatifs.
- On peut déceler une liaison presque directe entre le niveau du taux de croissance annuel des prix à la production agricole et le niveau de l'excédent net d'exploitation. A moins de 10 % de croissance annuelle des prix, l'excédent net d'exploitation reste négatif.

b) Dans le secteur industriel, les taux d'accroissement annuels des prix de production ont rarement atteint 10 %. Le taux moyen pour toute la période étudiée tourne autour de 6 %.

Cette croissance est très modeste comparativement aux autres secteurs et à la croissance des prix à la consommation.

C'est donc au sein du secteur industriel que l'Etat a le plus maîtrisé la croissance des prix à la production, mais cette maîtrise s'est réalisée au détriment de l'équilibre financier global de ce secteur.

Les industries, se trouvant toutes en situation de rendement croissant (formellement du moins, par rapport aux capacités théoriques définies par le constructeur), ont des coûts moyens relativement élevés.

C'est par rapport à cette situation que la politique des prix a eu un certain impact sur la stabilité relative de la croissance des prix industriels. Si les entreprises avaient pu suivre leur propre logique, elles auraient engendré une spirale inflationniste pour équilibrer leurs comptes, d'autant plus qu'elles jouissaient le plus souvent, de fait, d'un monopole parfait sur le marché.

La lecture des déficits financiers des industries publiques hors hydrocarbures est révélatrice de la différence entre les prix à la production *relevant du régime des prix fixes ou contrôlés le plus souvent* et les coûts réels de production.

Rapport entre l'excédent net d'exploitation et la valeur ajoutée en %

69	70	71	72	73	74	75	76
+ 8,5	3,9	-2	-0,1	-4,8	-1,8	-6,6	1,8
77	78	79	80	81	82	83	
+ 3	8,9	0,8	-11,8	-6,4	-8,7	8,7	

Source [17].

Le taux cumulé du déficit est de l'ordre de - 5,6 % de la valeur ajoutée (entre 1974 et 1983), ce qui équivaut à un montant global de 5,044 milliards de dinars. Il est à souligner que ces déficits n'englobent ni les charges relatives à l'utilisation du capital bancaire (frais financiers) ni les impôts directs.

Formellement, le décalage entre le niveau des prix à la production et les coûts s'est traduit par des déficits importants dans les secteurs industriels et agricoles publics. Sans l'intervention de l'Etat, les hausses de prix auraient été plus élevées.

Mais ce raisonnement ne signifie aucunement que les déficits soient le résultat du niveau de prix fixés par l'Etat, car très souvent ces prix sont fixés sur la base de prix mondiaux majorés de 10 à 15 %, comme pour les produits sidérurgiques [18]. De même, les prix étant le plus souvent soutenus par l'Etat à l'amont de l'industrie (ne serait-ce que par l'application d'un taux de change favorable fixé administrativement), on considère que ceux qui sont fixés à l'aval (prix de production) doivent en principe permettre la réalisation de l'équilibre financier par les entreprises quand elles fonctionnent normalement.

3.2. Les prix industriels au service de l'agriculture

Jusqu'en 1987, les prix des principaux produits industriels, utilisés comme inputs par l'agriculture, étaient fixés à un niveau inférieur au coût de production, quand il s'agit d'une fabrication nationale, ou au prix de revient, quand il s'agit de produits importés.

A titre d'exemple, en 1982, les prix de revient représentent en prix de vente (en pourcentage) les taux suivants[19]

- Carburants 157 %.
- Lubrifiants 146 %.
- Engrais NPK 217 %.
- Plastiques 144 %.

Jusqu'en 1986, les prix des machines et matériels agricoles, ainsi que ceux des engrais, sont fixés périodiquement par décret. En général, leur niveau est plus faible que celui du prix de revient, c'est le fond de compensation qui couvrait la différence.

DA	prix de cession PMA à ONAMA	marge ONAMA 9 %	prix vente aux utilisateurs	Prix de vente prix de revient %
Tracteurs à roues 60 à 60 CV	75 555	5481	65 844	80
Moissonneuse-batteuse automotrice	175 303	15778	145 463	76
Semoir 3 mètres	22 471	2023	16 562	68
Poudreuse à dos	1302	117	782	55

Source [20].

* Prix de revient = prix de cession + marge ONAMA.

Pour les engrais, le même système était en vigueur.

1986		DA / tonne.	
	Prix de revient	Prix de vente aux utilisateurs	P.V. % P.R
Engrais binaires	1525	1110	73

Source [21].

Ainsi, pour l'ensemble de ces produits industriels, l'agriculture bénéficiait d'une subvention très importante, comme l'atteste la différence entre les prix de vente et les prix de revient. Les prix de vente sont inférieurs même aux prix d'importation.

De ce point de vue, l'agriculture a bénéficié, jusqu'à la fin de 1986, de prix subventionnés en ce qui concerne les inputs industriels.

3.3. Vers «la vérité» des prix industriels pour l'agriculture ?

A partir de 1987 s'amorce une nouvelle approche en ce qui concerne les prix des matériels, machines agricoles et engrais.

En effet, on constate que les prix de vente sont fixés à un niveau nettement élevé par rapport aux prix de cession (départ usine, ou importation).

DA	prix de cession sortie usine	marge PMA 5 %	Prix de cession de PMA	Marge de distribution entités de wilaya	Prix vente utilisateurs	P.V. % P.R. total
Tracteurs à roues 60 à 70 CV	75 555	3777	79332	3023	82 355	100 %
Moissonneuse batteuse	175 303	8765	184068	7013	191 081	100 %
Semoir 3 mètres	22 471	1124	23595	899	24 494	100 %
Poudreuse à dos	1 302	65	1367	52	1419	100 %

Source [22].

Les prix de vente sont donc calculés sur la base des prix de cession (sortie usine) plus une marge pour chaque opérateur. Les marges cumulées représentent 9 % du prix sortie - usine. Pour les produits importés, le décret du 31 mars 1987 accorde une marge globale de 10 % (sur le prix C.A.F.) au distributeur.

Pour les engrais, le prix de vente a été relevé de 14,4 %. Il dépasse, pour l'année 1987, le prix de cession, mais il ne couvre pas encore l'ensemble du prix de revient.

A partir de 1987, on voit donc s'amorcer, pour les inputs industriels de l'agriculture *un réajustement important dans les prix*. Les prix de vente de machines et matériels agricoles sont fixés sur la base du prix de cession sortie - usine, plus l'ensemble des marges commerciales rémunérant les intervenants publics. Au cours de cette année, on a donc assisté à des augmentations très importantes des prix de vente.

Augmentations de prix
1986/1987 en %

Tracteurs	30 %
Moiss-Batt	31,4 %
Semoir 3 mètres	48 %
Poudreuse à dos	82 %

Ces accroissements importants de prix des inputs industriels vont-ils être transférés sur les prix de consommation des produits agricoles ?

Nous savons, en tout cas, que la stabilisation des prix des machines, matériels agricoles et engrais n'a pas empêché les produits agricoles de connaître les plus fortes hausses de prix.

Mais, si l'offre de produits augmente, peut-être assisterions-nous seulement à une redistribution de revenu sans que les prix à la consommation augmentent rapidement.

3.4. Les décalages concernant les prix à la consommation

3.4.1. L'inflation en Algérie : un taux raisonnable ?

L'indice général des prix à la consommation traduit l'importance de l'inflation. En Algérie, le taux annuel moyen a été de 8,7 % entre 1967 et 1984, avec des rythmes très différents entre les différentes périodes correspondant aux plans de développement. Que représentent ces taux par rapport aux autres pays ?

Comparé aux taux d'inflation des autres pays, et notamment des pays en voie de développement, le taux d'inflation nominal en Algérie paraît relativement modéré.

Taux d'accroissement annuel en %

	1970-80	1981-82
Algérie	8,8	6,7
Maroc	9	10,6
Tunisie	6	13,7
Egypte	9,4	14,9
Afrique	12,9	13,2
Pays développés éco de marché	8,9	8,7
P.V.D.	15,4	55,3

Source [23].

L'Algérie apparaît comme le pays qui a su maintenir son inflation à un niveau comparativement le plus faible entre 1970 et 1982. Mais cette comparaison ne doit pas faire oublier que l'indice des prix en Algérie est calculé sur la base des prix officiels, englobant des produits qui ne sont pas toujours disponibles à ces prix. Autrement dit, le taux d'inflation en Algérie est loin de refléter les hausses réelles des prix à la consommation.

3.4.2. Décalage entre le secteur public et le secteur privé

Ce décalage des prix entre les deux secteurs concerne aussi bien les produits alimentaires que les produits industriels. Ce décalage concerne les prix affichés.

En ce qui concerne les produits agricoles, nous pouvons constater une très grande différence de prix entre les deux secteurs.

Nos calculs, opérés à partir des relevés de prix moyens mensuels concernant la ville d'Alger et englobant 11 produits (viandes, légumes et fruits) donnent une différence entre les deux secteurs juridiques de 32 % pour octobre 1984 et 30 % pour janvier 1986 (le secteur privé étant le plus cher).

Prix du panier en dinars

		(1) Octobre 84	(2) janvier 86	(2) / (1) %
Viandes	public	134,1	168,2	125,4
	privé	170,96	224,32	131,4
Légumes	public	19,05	36,92	194
	privé	23,93	43,4	181
Fruits	public	22,23	20,39	92
	privé	36,02	24,52	68
Total	public % privé	132	130	129/127

Source [24].

Ce tableau permet de mettre en relief plusieurs éléments : concernant les produits alimentaires, l'inflation a été très forte entre octobre 1984 et janvier 1986. Pour les viandes, en 15 mois, les prix ont connu une croissance supérieure à 25 % pour les deux secteurs juridiques. Pour les légumes, les prix ont été presque multipliés par deux. Mais en ce qui concerne les fruits, il y a eu une baisse notable.

Le prix du panier (11 produits) a évolué de la même façon dans les deux secteurs juridiques (public 29 %, privé 27 %).

– La différence entre les deux secteurs est restée stable : un peu plus de 30 %.

Ce décalage important entre les prix à la consommation affichés montre qu'il est difficile de raisonner d'une manière globale et générale sur le prix. Les prix du secteur public servent-ils dans ce cas de simple référence ? s'expliquent-ils par le mode d'approvisionnement ?

Il y a lieu de ne pas oublier que les prix du secteur public peuvent être difficilement comparés à ceux du secteur privé, car le grand magasin d'Etat opère une péréquation entre les produits, alors que le petit commerçant réagit souvent en fonction d'un minimum de revenu qui doit couvrir ses charges et lui permettre de se reproduire. Ce dernier étant lui-même soumis à un approvisionnement régulé quantitativement, se rattrape par des augmentations de prix pour maintenir son niveau de revenu.

Ainsi, le décalage entre les prix du secteur public et ceux du secteur privé pour les biens de large consommation traduit, entre autres, les modalités d'une régulation du marché par les quantités négligeant la prise en compte des revenus notamment ceux des petits commerçants.

Mais ce type de décalage entraîne également un autre concernant les prix réglementaires et les prix réels.

3.4.3. Décalage entre les prix réglementaires et les prix réels

On peut affirmer sans grand risque d'erreur que les prix pratiqués par les commerçants sont très rarement conformes aux prix réglementaires. A part les prix du pain et du lait frais en sachet et quelques rares produits, tous les autres prix sont fixés de manière presque aléatoire par le commerçant privé. Mais, en tout cas, les prix pratiqués sont toujours supérieurs aux prix réglementaires : prix facturés, plus la marge de détail de 20 à 100 %, selon la nature du produit.

Le petit commerçant élabore ses prix, à ses risques, selon un calcul simple en tenant compte des quantités qui lui sont livrées et du nombre de produits qu'il commercialise. La désorganisation des circuits de distribution a entraîné une forte réduction du nombre de produits (de forte consommation) commercialisés par les petits commerçants.

«Le taux de délinquance», représentant le rapport entre le nombre de procès verbaux dressés et le nombre de contrôles effectués par l'administration, a connu une évolution très rapide atteignant presque 100 % en 1979.

Années	1974	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
Tx de délinquance %	75	74	80	82	80	94	54	50	68	62	43
Indice du nombre de contrôles effectués	100	111	97	118	170	178	325	449	288	346	488

Source [25].

Ce tableau montre une nette relation entre la croissance des contrôles effectués et la baisse du taux de délinquance. Mais *il montre surtout que les prix à la consommation pratiqués sont très différents des prix réglementaires*. On peut même dire qu'il y a deux systèmes de prix : l'un officiel et l'autre réel.

3.4.4. Quelques explications

Pourquoi les prix ont-ils évolué de cette manière, malgré l'existence d'une planification et d'un système de contrôle de prix ? La plupart des auteurs mettent en relief l'insuffisance de la planification au cours de la période 1967-1980 qui expliquerait les distorsions des prix [26]. On souligne aussi que c'est le contrôle des prix qui n'a pas été effectif, sauf pour quelques produits de base. A ce sujet, on conclut que le mécanisme du marché joue pleinement, notamment en ce qui concerne les biens et services. De ce fait, «les prix officiels à caractère administratif n'ont pas une grande signification» [27].

Par ailleurs, tout en admettant que ce sont les déséquilibres entre l'offre et la demande qui entraînent des distorsions de prix, on met parfois l'accent sur la responsabilité des déficits des entreprises

publiques comme cause de création monétaire excessive qui entraîne à son tour des distorsions importantes de prix[28].

Mais, on remarque également que d'autres phénomènes, comme la thésaurisation, limitent les relations entre le volume d'émission monétaire et la hausse des prix[29].

En guise de conclusion

Concernant le rôle des prix dans la régulation économique, plusieurs idées peuvent être soulignées.

Au cours de la période des deux plans quadriennaux (1970-1978), le mécanisme des prix ne semble pas avoir été utilisé comme moyen de régulation. Celle-ci a été opérée par les quantités.

Le rationnement concernait aussi bien les inputs industriels que de nombreux biens de consommation. Mais cette régulation par les quantités, face à une croissance du déséquilibre entre l'offre et la demande, s'est traduite par de nombreuses distorsions de prix et la naissance du marché parallèle de nombreux biens et services.

Cette politique de régulation par les quantités a été confortée par une politique de subventions importantes concernant les produits de première nécessité.

A partir du premier plan quinquennal, et compte tenu des déséquilibres importants qui se manifestent sur le marché des biens et services, une nouvelle approche des prix a été élaborée. Elle tente de faire jouer au mécanisme des prix un rôle régulateur. Un système de compensation a été mis en place instituant une taxe compensatoire sur les produits de seconde nécessité fabriqués localement ou importés (ordonnance du 6 mai 1982). Cette taxe permet de couvrir les dépenses occasionnées par le soutien des prix de produits de première nécessité.

De 1982 à 1985, cette taxe a rapporté 11 milliards de dinars, ayant servi à couvrir les 10,5 milliards de dépenses de soutien aux prix[30]. Ce mécanisme permet d'opérer une certaine réaffectation de revenus.

Avec le second plan quinquennal, le mécanisme des prix semble avoir été mis en avant pour servir de moyen de régulation dans le secteur agricole.

Au cours de la période de régulation par les quantités, l'ajustement des prix s'opérait de manière ex-post, période par période. La croissance des prix s'opérait de manière presque linéaire. Mais, ce type d'actions a eu un effet négatif sur les agents économiques, dont les comportements n'étaient pas dictés par un mécanisme pouvant refléter la rareté des ressources face à des besoins élevés.

Au cours de la période actuelle, le mécanisme de prix semble être réhabilité comme moyen de régulation. Mais à court terme, les ajustements de prix se manifestent de manière brutale.

La question qui se pose est de savoir si ce nouveau type de régulation ne risque pas d'entraîner de fortes distorsions ? L'organisation et le fonctionnement actuels du secteur industriel peuvent-ils être soumis à un rôle actif des prix ?

Ce sont des questions qui se posent actuellement avec l'entrée en vigueur de l'autonomie des entreprises publiques.

Notes

[*] Chargé de cours, ISE, Oran. Chercheur-associé au CREAD.

[1] O. BOUKHEZAR, Le rôle des prix dans la planification des ressources, OPU, 1980. L'auteur reprend la typologie des prix élaborés par M. Abdel-Fadel dans La planification des prix dans une économie socialiste PUF, Paris, 1975.

[2] J. KORNAI, Socialisme et économie de la pénurie, *Economica*, 1984, p. 303.

[3] RAMGOPAL AGARWALA, Distorsions de prix et croissance, *Revue Finances et Développement*, mai 1984.

[4] R. Courbis, Comparaison des systèmes des prix Français et Hongrois in Régulation et division internationale du travail. L'expérience Hongroise sous la direction de Marie Lavigne et Françoise Renverseze, *Economica*, 1979.

[5] A. NOVE, *Le socialisme sans Marx*, *Economica*, 1983.

[6] A. NOVE, Op. Cit.

[7] O. BOUKHEZAR, Modèles de formation des prix, thèse d'Etat en sciences économiques, Alger, 1977.

[8] A. NOVE, Op. Cit, montre notamment qu'il est impossible de maîtriser et encore moins de contrôler tous les prix dans une économie même fortement centralisée.

[9] Rapport du IIe plan quinquennal (1985-1989), M.P.A.T. janvier 1985, p. 157.

[10] De toute façon, tous les Etats, même dans les économies de marché, contrôlent d'une certaine façon les prix, comme le rappelle R. COURBIS, Op. cit.

[11] Ces taux ont été calculés pour la période 1967-1978, à partir de l'annuaire statistique de l'Algérie de 1979. Pour la période 1979-1984, nous avons opéré un calcul à partir des données concernant l'évolution de la production

intérieure brute en termes constants et en termes courants d'après la Revue Statistiques n° 15, avril-juin 1987.

[12] En 1974, l'indice hors hydrocarbures fournissait 45 % des consommations intermédiaires de l'agriculture. La hausse des prix à la production de l'industrie a été de 9,8 % par an, celle de l'agriculture a atteint 15,63 % l'an en moyenne.

A. BENACHENHOU le souligne d'ailleurs, en constatant qu'il y a eu «une redistribution importante au profit de l'agriculture sur la base de la hausse des salaires et des prix, plus que sous l'effet de la production» in Planification, p. 228.

[13] Calculs opérés d'après les données du rapport Planification et développement tome 1, élaboré par la Commission Nationale de Préparation du Ve Congrès du Parti, septembre 1983, p. 115.

[14] La méthode de calcul est décrite dans Indices des prix à la consommation, Direction des Statistiques et de la Comptabilité Nationale, juin 1981.

[15] Calculs opérés à partir des données de la Revue Statistiques n° 15, Op. Cit. Pour l'année 1987, projet du plan annuel 1988, volume 1, rapport de synthèse, novembre 1987.

[16] A. BENZIANE, Inflation et politique de prix en Algérie thèse de 3e cycle en sciences économiques, Université de Lille, 1986.

[17] Calculs effectués à partir des comptes économiques.

[18] Le système des prix étude réalisée sous la direction de A. BOUYACOUB concernant plusieurs produits, CREA, 1984.

[19] Rapport du comité technique de restructuration, novembre 1982, ministère des finances.

[20] Calculs effectués à partir du décret n° 86, 20 du 4 février 1986 relatif aux prix des machines et matériels agricoles.

[21] Décret du 4 février 1986 relatif aux engrais.

[22] Calculs effectués à partir du décret du 14 mars 1987 relatif aux prix des machines et matériels agricoles.

[23] Manuel de Statistiques du Commerce International et du Développement, supplément 1984, CNUCED.

[24] Revue Statistiques n° 6, mars 1985. Revue Statistiques n° 11, juin 1986.

[25] Mohamed YAHIAOUI, Le système des prix en Algérie, Revue du CENEAP, n° 6, mars 1986.

[26] A. BENACHENHOU, Op. Cit., p. 115.

[27] M. E. BENISSAD, Essai d'analyse monétaire, OPU, 1986, p. 135.

[28] H. TEMMAR, Les explications théoriques de l'inflation, OPU, 1984, p. 96.

[29] A. HENNI Les théories économiques de la monnaie à l'épreuve dans les sociétés en développement planifié : le cas de l'Algérie. Cahiers de l'I.S.M.E.A., Série Progrès et Croissance, n° 30, 1986.

[30] Mohammed YAHIAOUI, Op. Cit.